

## « REGLEMENT PARTICULIER RANDO DES GENTIANES »

**Art 1 :** Le Quad et Moto Gentiane organise une Randonnée Moto, le Samedi 09 Mai 2015.

Cette manifestation est ouverte à toutes cylindres de 50 à 600 cm3.

**Art 2 :** Les participants doivent être titulaires d'un permis de conduire, d'une assurance en règle et de la

carte grise de leur véhicule. Toutes les machines doivent être de type enduro.

Les motos qui ne seront pas en règle se verront refuser le départ ainsi que les pilotes n'ayant pas une tenue

adéquat.

**Art 3 :** Tarif de l'engagement (repas + café compris) : 40€.

**Art 4 :** Un contrôle administratif et technique aura lieu de 7h30 à 9h00. Les départs qui auront lieu à Riom

Es Montagnes se feront 3 par 3, par minute, dans l'ordre des numéros attribués. Le premier départ sera à

9h pour la boucle 1 et à partir de 13h30, l'après-midi, pour la boucle 2.

Le fléchage sera en jaune et les zones difficiles seront fléchées en rouge, des déviations seront donc mises en place, et des marshals seront là pour veiller au bon déroulement de la journée.

**Art 5 :** Les participants se doivent de respecter le code de la route ainsi que l'environnement.

Le parcours empruntera des chemins et des voies soumis à de nombreuses autorisations de passage,

c'est pourquoi aucun pilote ne se devra de revenir ultérieurement sur ce parcours sans autorisation

préalable.

Le parcours étant fléché, merci de bien respecter le ballage.

Le club organisateur se réserve le droit de prendre des sanctions en cas de non-respect de ce règlement ou en cas de comportement dangereux.

Fait à  
Le

Signature